

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

L'objet du présent rapport est de vous rendre compte des actions menées par l'Association au cours de son premier exercice, ouvert le 8 octobre 2017 (date de l'assemblée générale constitutive) et clos le 31 décembre 2018.

1. Rappel sur l'objet de l'Association et le contexte dans lequel elle a été créée

1.1 Objet de l'Association

Comme le stipule l'article 2 des statuts de l'Association, celle-ci a pour objet de « *préserver la qualité et le cadre de vie de Pournoy-la-Chétive et des communes environnantes, qu'elles soient limitrophes ou non, dans le souci de l'intérêt général de la population de ces communes* ».

1.2 Contexte dans lequel a été créée l'Association

L'Association a été créée le 8 octobre 2017 dans le triple but :

- de structurer l'opposition d'une partie de la population de Pournoy-la-Chétive au projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le ban communal porté par un agriculteur résidant à Coin-sur-Seille, Monsieur Julien Bilocq, qui s'était exprimée lors du rassemblement organisé sur le site pressenti, le dimanche 1^{er} octobre 2017, 3 jours après le début de la période de consultation publique sur le projet,
- de fédérer l'opposition croissante des habitants du village, bientôt rejoints par certains habitants des communes environnantes, notamment de Coin-sur-Seille, après que le projet leur a été présenté de manière plus détaillée lors d'une réunion à la salle polyvalente le 5 octobre 2017,
- et de mettre en exergue les risques que la mise en œuvre de ce projet, à l'emplacement choisi par le porteur du projet, ferait courir à la population de Pournoy-la-Chétive et de Coin-sur-Seille, et d'obtenir du porteur du projet qu'il y renonce.

2. Actions menées et résultats obtenus

2.1 Actions menées par l'Association

Les actions menées ont été de plusieurs ordres, et menées souvent en parallèle les unes des autres, compte tenu du délai très court ouvert par la période de consultation publique sur le projet, grâce à l'engagement de beaucoup des membres de l'Association qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour y parvenir, et que je souhaite remercier ici une fois encore :

- pétition citoyenne qui a recueilli plus de 1000 signatures (un total supérieur à la population des communes de Pournoy-la-Chétive et Coin-sur-Seille réunies),
- marche de protestation citoyenne entre Pournoy-la-Chétive et Coin-sur-Seille le 14 octobre 2017, qui a réuni plus de 150 personnes de tous âges,
- prises de contacts avec les élus locaux (notamment les maires des communes appelées à se prononcer sur le projet), départementaux, régionaux et nationaux (députés et sénateurs) pour leur expliquer les raisons de notre opposition au projet et les risques associés,
- analyse approfondie du dossier de présentation du projet.

2.2 Résultats obtenus

La mobilisation citoyenne a porté ses fruits puisqu'elle a permis à deux représentants du bureau de l'Association de participer à une réunion à la Préfecture de Moselle le 20 octobre 2017, à laquelle participaient également les représentants des différents services concernés de la Préfecture, les représentants du conseil municipal de Pournoy-la-Chétive (dont Madame le Maire) et le porteur du projet, et au cours de laquelle a été présentée l'opposition résolue au projet d'une majorité de la population de Pournoy-la-Chétive compte tenu des risques que la localisation du projet lui ferait courir.

Les prises de contacts avec les élus locaux ont aussi permis d'obtenir un vote contre le projet de la part des conseils municipaux de Cuvry le 2 novembre 2017, et de Pournoy-la-Grasse le 6 novembre 2017, après le retournement de situation (après un vote favorable au mois de juin 2017) qu'avait constitué le vote du conseil municipal de Pournoy-la-Chétive contre le projet le 16 octobre 2017.

L'analyse méticuleuse des dossiers de présentation du projet a enfin permis de mettre en avant les incohérences et contradictions entre la version mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture et le dossier papier consultable à la mairie de Pournoy-la-Chétive, qui ont nourri le courrier adressé par l'Association à la Préfecture de Moselle le 24 octobre 2017.

Cet ensemble d'actions a abouti au renoncement de son projet par Monsieur Bilocq le 8 novembre 2017.

3. Et maintenant ?

Certains des membres de l'Association m'ont interrogé ces dernières semaines sur son utilité, compte tenu de ce renoncement et de la « discrétion » du porteur du projet depuis lors.

Dans un billet paru le 10 novembre 2017 sur le site Internet de l'Association, j'appelais à la vigilance craignant que le renoncement par Monsieur Bilocq de son projet sur le ban de Pournoy-la-Chétive ne fût pas synonyme d'un abandon pur et simple de son projet au vu des frais déjà engagés et du soutien marqué dont il bénéficiait de la part des services de l'État, étant pour ma part convaincu qu'il chercherait, tôt ou tard, à le déployer sur le ban d'une commune voisine.

J'aurais aimé avoir péché par pessimisme mais, hélas, mon intuition s'est avérée exacte puisque c'est Monsieur Bilocq en personne qui est venu m'annoncer le 25 février dernier qu'il avait récemment déposé un dossier à la Préfecture de Moselle, relatif à ce qu'il m'a indiqué être le même projet, mais cette fois à 200 mètres de la ferme de Sabré, entre la D68a et l'A31, sur le ban communal d'Augny, à la limite de ceux de Féy et de Coin-les-Cuvry.

Plus de détails sur ce projet sont disponibles sur le site de la mairie d'Augny, accessibles par le lien suivant : http://www.augny.fr/document/document_1544793708.pdf

Nous pouvons donc nous attendre à ce que le projet, qui aurait été déposé selon la procédure de l'enregistrement selon Monsieur Bilocq, donne prochainement lieu à ouverture d'une période de consultation publique.

C'est la raison pour laquelle la direction de l'Association vous demande de bien vouloir :

- renouveler votre adhésion à l'Association, par le versement d'une cotisation au titre de l'année 2019 d'un montant de € 5,00 (contre € 10,00 au titre de l'exercice d'une durée de 15 mois clos le 31 décembre 2018),
- en application des dispositions de l'article 11.2 des statuts de l'Association, confier un mandat au sein de la direction de l'Association jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie début 2021 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aux personnes suivantes :
 - aux fonctions de président : Monsieur Alain Pronost,
 - aux fonctions de vice-président : Madame Christine Nicolaï, et Messieurs Denis Ferri et Jonatan Lorber,
 - aux fonctions de trésorier : Monsieur Patrice Gasne (jusqu'ici vice-président) en remplacement de Madame Christelle Simon, qui n'a pas souhaité conserver ces fonctions,
 - aux fonctions de secrétaire : Monsieur Vincent Morel,
- en tant que de besoin, lui donner mandat pour agir si cela s'avère nécessaire dans le cadre de cette procédure de consultation publique, dans le respect de l'objet associatif et dans l'intérêt des membres de l'Association et, au-delà, de celui de la population de Pournoy-la-Chétive et des communes environnantes.

Nous serons à votre disposition lors de l'assemblée générale pour répondre à toutes vos questions sur le contenu du présent rapport, sur le rapport financier ainsi que sur les actions qui pourraient être menées par l'Association dans les semaines et mois à venir.

Au plaisir de pouvoir échanger avec vous lors de l'assemblée générale et dans l'espoir de pouvoir bénéficier d'un soutien renouvelé de votre part, tant moral que financier.

Fait à Pournoy-la-Chétive, le 8 mars 2019

Pour l'Association, son président,
Monsieur Alain Pronost

